

## Avenant n° 17 à la Convention d'Objectifs avec La Maison des Jeunes et de la Culture

**Historique :** La Commune d'Aurec sur Loire, dans le cadre de la loi du 12 avril 2000 et du Décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 a passé en date du **1<sup>er</sup> avril 2011** une Convention d'Objectifs avec l'Association Maison des Jeunes et de la Culture d'Aurec sur Loire.

**Objet :** Le présent avenant a pour objet principal le rajout de l'article 15 « Comité de Pilotage » ainsi que l'actualisation de l'article 2 « Subventions » et de l'article 14 « Montants Financiers » suite à l'attribution d'une subvention de fonctionnement intervenue lors du vote du budget primitif 2025 et d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement votée en conseil municipal du 15 décembre 2025,

### Avenant n° 17

*L'article 15 « Comité de Pilotage » est ajouté comme suit*

#### Article 15 - Comité de Pilotage

##### 15.1. Composition du Comité de Pilotage

Un Comité de Pilotage restreint sera instauré pour assurer le suivi et la coordination des actions menées dans le cadre des conventions. Ce comité sera composé des membres suivants :

- Le Maire de la commune,
- Le Président de la communauté de communes,
- Deux membres de la collégiale de la MJC,
- Le Directeur de la MJC,
- Le Directeur des services de la commune et de la communauté de communes.

##### 15.2. Objectifs du Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage aura pour mission de :

- Établir des temps d'échanges d'informations entre les parties prenantes,
- Faire le point sur l'avancement des dossiers en cours,
- Suivre les objectifs conventionnés et évaluer leur réalisation,
- Examiner les états financiers et budgétaires des actions menées.

##### 15.3. Fréquence des Réunions

Le Comité de Pilotage se réunira à un rythme trimestriel. Les dates des réunions seront fixées en début d'année et communiquées à tous les membres. Des réunions extraordinaires pourront être convoquées en cas de besoin, à la demande de l'un des membres du comité.

#### 1.4. Modalités de Fonctionnement

Les réunions du Comité de Pilotage seront présidées par le Maire de la commune. Un ordre du jour sera établi et communiqué aux membres au moins une semaine avant chaque réunion. Un compte-rendu sera rédigé à l'issue de chaque réunion et diffusé à tous les membres dans un délai de 15 jours.

*L'article 2 « Subvention » est modifié comme suit*

#### Article 2 - Subventions

##### 2.1. Subvention Tripartite

A partir de l'année 2025, le montant de la subvention a été revu et fixé à **43 036,00 €** montant lié à la convention tripartite signée avec la CAF sur l'espace de vie sociale.

##### 2.2. Subvention Exceptionnelle

En fonction des échanges et des analyses réalisées lors des réunions du Comité de Pilotage, la MJC devra fournir un rapport au plus tard le 30 octobre de chaque année. Ce rapport permettra d'évaluer la nécessité et le montant d'une éventuelle subvention exceptionnelle destinée à équilibrer le budget annuel de la structure.

*L'article 14 « Montants Financiers » est complété comme suit :*

#### Article 14 – Montants Financiers

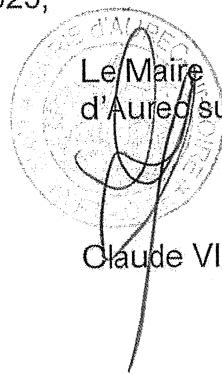
- pour l'année **2025** le versement des subventions suivantes valant **contrat d'objectifs** :
  - 1. Subvention de fonctionnement général** d'un montant de **43 036 € selon délibération du conseil municipal du 14 avril 2025** et subordonnée à la présentation des comptes de l'association pour l'exercice 2024, et qui pourra être ajustée dans le cadre de la convention d'objectifs
  - 2. Subvention exceptionnelle de fonctionnement général** d'un montant de **16 964 € selon délibération du conseil municipal du 15 décembre 2025** afin d'assurer la poursuite de l'activité, suite à la présentation d'un budget prévisionnel déficitaire 2025 inquiétant pour l'avenir de l'association.

Fait à Aurec sur Loire, le 18 décembre 2025,



Membre de la Collégiale  
d'Aurec sur Loire

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE  
BP 14 - Parc de la Liberté  
43110 AUREC SUR LOIRE  
Tél 04 77 35 46 69 Georges LIMOUSIN  
Mail : [hesueil@mjc-aurec.fr](mailto:hesueil@mjc-aurec.fr)



Le Maire  
d'Aurec sur Loire,

Claude VIAL